Image not found or type unknown

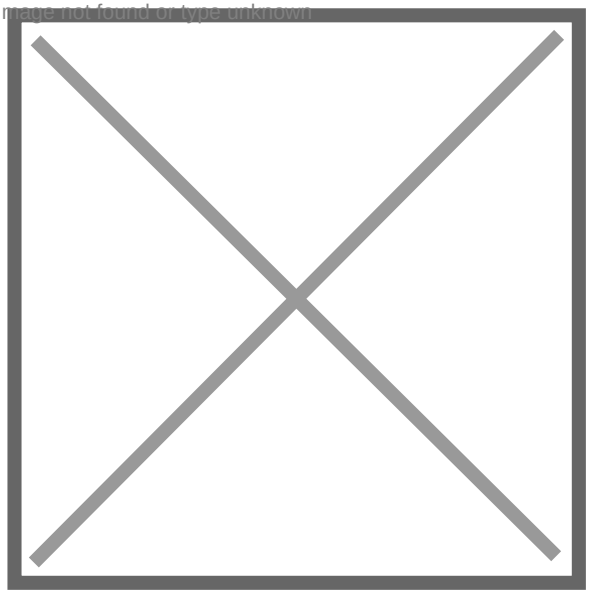

Retour conge parental/licenciement/formation continue

Par **LNAKAZAN**, le **07/06/2010** à **00:04**

Bonjour,

Je souhaite me renseigner sur les points suivants :
lorsque j'ai pris contact avec mon employeur afin de connaitre les modalités de mon retour dans l'entreprise suite à mon congé parental, il m'a dit que mon poste était supprimé et m'a donc proposé de me caser sur d'autres agences à poste équivalent. Les lieux étant trop éloignés de mon domicile, nous avons conclu que une rupture conventionnelle de mon contrat de travail était la plus appropriée. Avant de conclure à cet accord, je lui ai précisé que je souhaitais relancer ma carrière pro via une formation continue et il m'a fait savoir que j'avais jusqu'à fin juin pour le tenir informé de ma décision.
Il se trouve que j'ai été accepté pour suivre la formation continue mais je n'avais pas encore demandé mon dossier au Fongecif : voilà qui est fait malgrè un certain retard dans les délais .
Je voudrais donc savoir si :
-d'une part il peut refuser de me remplir ma demande d'autorisation d'absence pour faire passer le dossier en commission,
- s'il peut me refuser la formation étant donné que je n'ai plus de poste sur mon lieu de travail pour un quelconque motif ou bien celui de n'être pas dans les temps (120 jours de délai pour une formation de 1 an) impartis pour faire la demande
- d'autre part, si je peux demander autre chose qu'une rupture conventionnelle de mon contrat de travail (licenciement économique puisqu'on m'a dit que je toucherais par les assedic) ou quel type d'imdemnités supplémentaires ...
je vous remercie pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés